



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Conseil Municipal du 11 juin 2026

Direction des Finances

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette réglementation prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

En outre, l'article 107 de loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 prévoit certaines dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Parmi ces dispositions, il est ainsi prévu que la présente note soit disponible sur le site internet de la ville.

L'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise qu'à partir de l'exercice 2025, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics doivent mettre en œuvre le compte financier unique.

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Le compte financier unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif. Il constate l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées au titre de l'exercice comptable (1^{er} janvier au 31 décembre). Il permet de mettre en perspective les prévisions et les réalisations inscrites au budget et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement avant le 30 juin.

Sommaire

1. Vue d'ensemble des réalisations	3
2. Les grands équilibres financiers	4
3. Ratios et capacité financière	5
4. Réalisation de la section de fonctionnement	6
4.1. Dépenses de fonctionnement	6
4.2. Recettes de fonctionnement	10
4.3. Résultat d'exercices de la section de fonctionnement 2024	12
4.4. La fiscalité locale	13
4.5. Les dotations	14
5. Réalisation de la section d'investissement	16
5.1. Dépenses d'investissement	16
5.2. Recettes d'investissement	19
5.3. Résultat d'exercices de la section d'investissement 2024	20
6. Le niveau de l'endettement	21
6.1. Encours de la dette	21
6.2. Ratio de désendettement	21
6.3. Annuité de la dette	22

1. VUE D'ENSEMBLE DES RÉALISATIONS

Fonctionnement	Budget 2025 (BP + DM)	Réalisation 2025	Résultat d'exercice au 31/12/2025
Dépenses	21 520 000 €	18 778 559,20 €	1 496 885,82 €
Recettes	21 520 000 €	20 275 445,02 €	

Investissement	Budget 2025 (BP + DM)	Réalisation 2025	Résultat d'exercice au 31/12/2025
Dépenses	12 113 005,78 €	5 518 741,83 €	267 129,69 €
Recettes	12 113 005,78 €	5 785 871,52 €	
Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Total
	2 351 268,65 €	2 329 301,63 € -	21 967,02 €

Section	Résultat d'exercice 2025	Résultat reporté N-1	Résultat cumulé 2025
Fonctionnement	1 496 885,82 €	1 736 603,08 €	3 233 488,90 €
Investissement	267 129,69 €	-1 499 933,32 €	-1 232 803,63 €

Résultat de Clôture 2025		
Section de Fonctionnement	3 233 488,90 €	
Section d'Investissement	-1 232 803,63 €	1 978 718,25 €
Section d'Investissement Reste à réaliser	-21 967,02 €	

2. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

La maîtrise des frais de fonctionnement et le niveau de réalisation des recettes ont permis de Dégager les épargnes suivantes :

Épargnes / Exercices	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	19 478 647 €	19 411 131 €	20 595 067 €	20 263 068 €
Dépenses réelles de fonctionnement (<i>hors charges financières</i>)	15 781 581 €	16 873 720 €	17 286 358 €	17 698 706 €
Epargne de gestion (RRF - DRF)	3 697 067 €	2 537 411 €	3 308 708 €	2 564 362 €
Charges Financières (intérêts de la dette)	425 869 €	510 665 €	495 191 €	399 824 €
Taux d'épargne de gestion (en %)	18,98%	13,07%	16,07%	12,66%
Epargne brute (Épargne de gestion - Intérêts)	3 271 198 €	2 026 746 €	2 813 517 €	2 164 537 €
Taux d'épargne brute (en %)	16,79%	10,44%	13,66%	10,68%
Remboursement de la dette	1 315 271 €	1 314 955 €	1 315 302 €	1 340 058 €
Epargne nette (Épargne Brute - annuité de la dette)	1 955 927 €	711 791 €	1 498 215 €	824 479 €
Taux d'épargne nette (en %)	10,04%	3,67%	7,27%	4,07%

L'Épargne de gestion reflète directement le rythme de croissance des recettes de fonctionnement par rapport à celui des dépenses. Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Calcul : Recettes réelles – Dépenses réelles = Epargne de Gestion

L'Épargne brute est l'épargne affectée à la couverture des dépenses d'investissement une fois les intérêts de la dette payée. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Calcul : Epargne de gestion – intérêts de la dette = Epargne Brute

L'Épargne nette qui prend en compte le remboursement en capital de la dette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

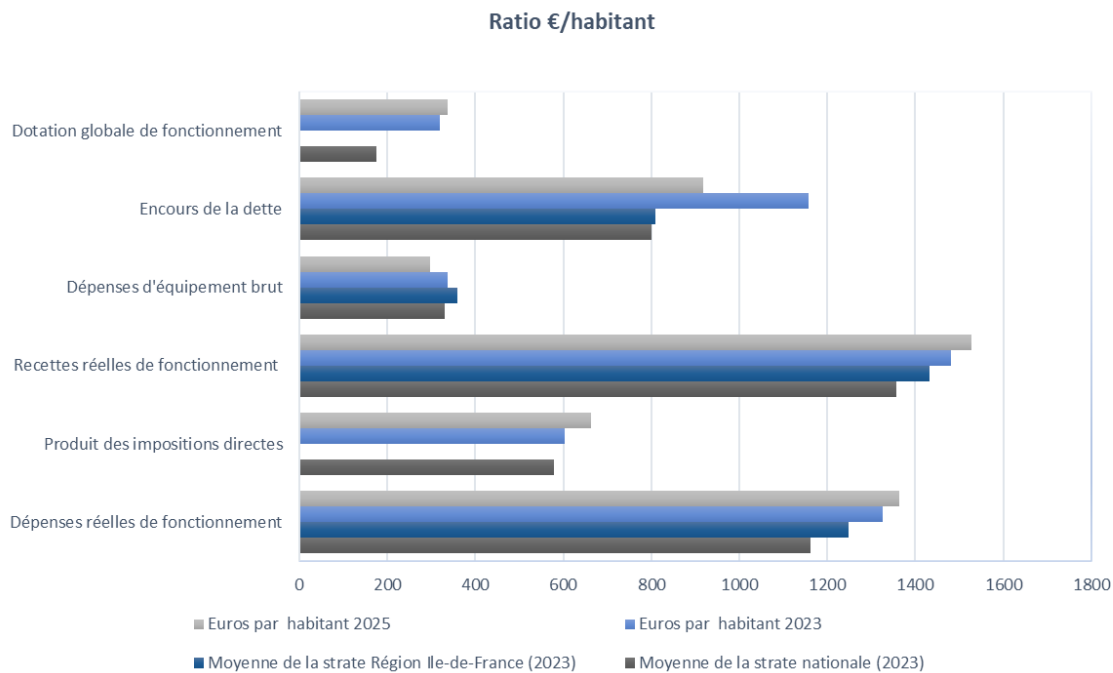
Calcul : Epargne Brute – annuité de la dette = Epargne Nette

3. RATIOS ET CAPACITÉ FINANCIERE

Les ratios budgétaires de la ville

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :

Ratio par habitant	Euros par habitant 2023	Euros par habitant 2024	Euros par habitant 2025	Moyenne de la strate nationale (2023)	Moyenne de la strate Région Ile-de-France (2023)
Dépenses réelles de fonctionnement	1 327	1 333	1 364	1162	1248
Produit des impositions directes	604	601	663	579	-
Recettes réelles de fonctionnement	1 481	1 544	1 527	1356	1432
Dépenses d'équipement brut	336	210	297	330	359
Encours de la dette	1 158	948	917	801	809
Dotation globale de fonctionnement	319	326	336	175	-
Ratio en pourcentage					
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,72%	58,38%	59,72%	60,00%	62,80%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	96,38%	92,73%	95,93%	92,20%	93,50%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	22,71%	13,60%	19,47%	24,30%	25,10%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	78,21%	61,39%	60,04%	59,10%	56,50%



Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260611-26-56-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026

4. **RÉALISATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les réalisations budgétaires, incluant les opérations d'ordre, sur l'exercice 2025 sont les suivantes :

Le pourcentage de réalisations est de 87.46 % en dépenses et 94.44 % en recettes.

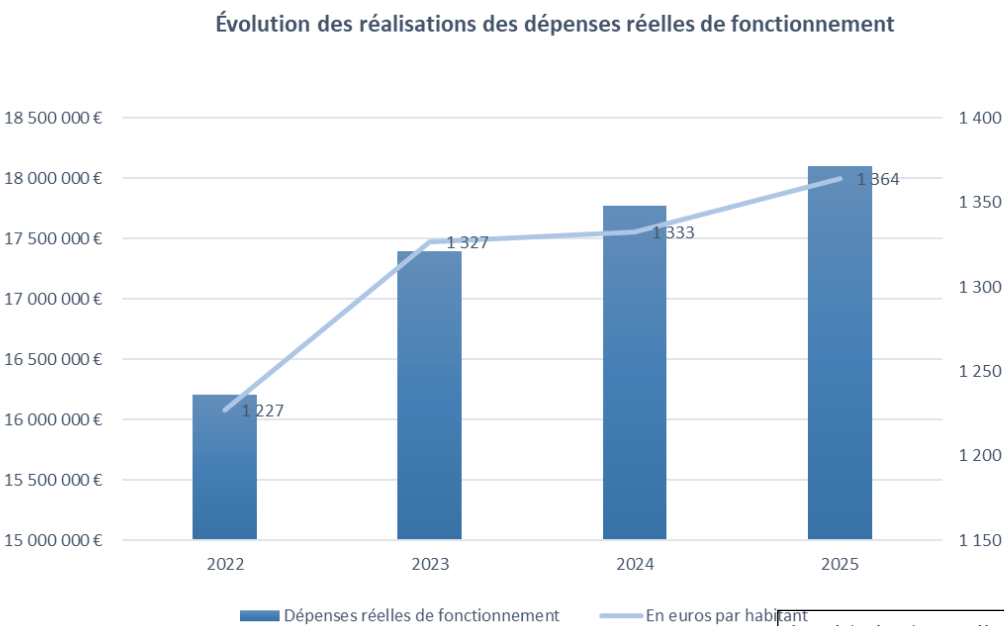
DEPENSES			RECETTES		
BP + DM	Réalisations	En %	BP + DM	Réalisations	En %
21 470 000,00 €	18 778 559,20 €	87,46%	21 470 000,00 €	20 275 445,02 €	94,44%

Par rapport au total du budget hors virement à la section d'investissement, les dépenses sont réalisées en définitif à 96.60 % en 2025 contre 95.24 % en 2024.

4.1. **Dépenses de fonctionnement**

Les **dépenses réelles** de fonctionnement augmentent en totalité de 1.82 % en 2025 par rapport à 2024.

Années	Dépenses réelles de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2022	16 207 449 €	7,08%	1 227
2023	17 392 687 €	7,32%	1 327
2024	17 775 015 €	2,20%	1 333
2025	18 098 531 €	1,82%	1 364

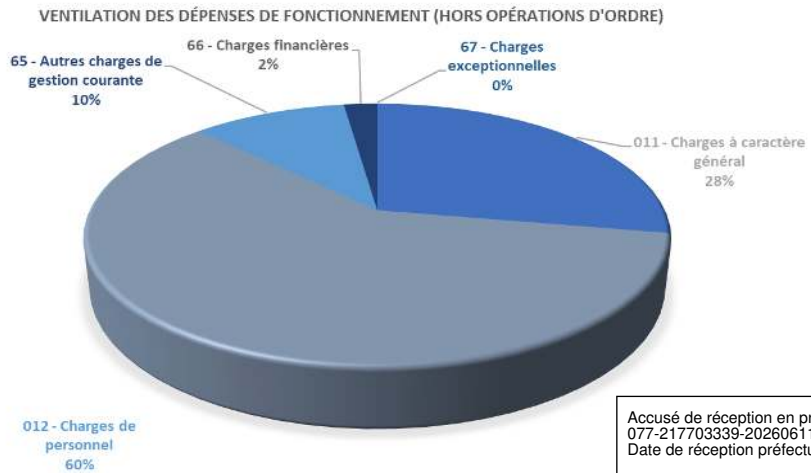
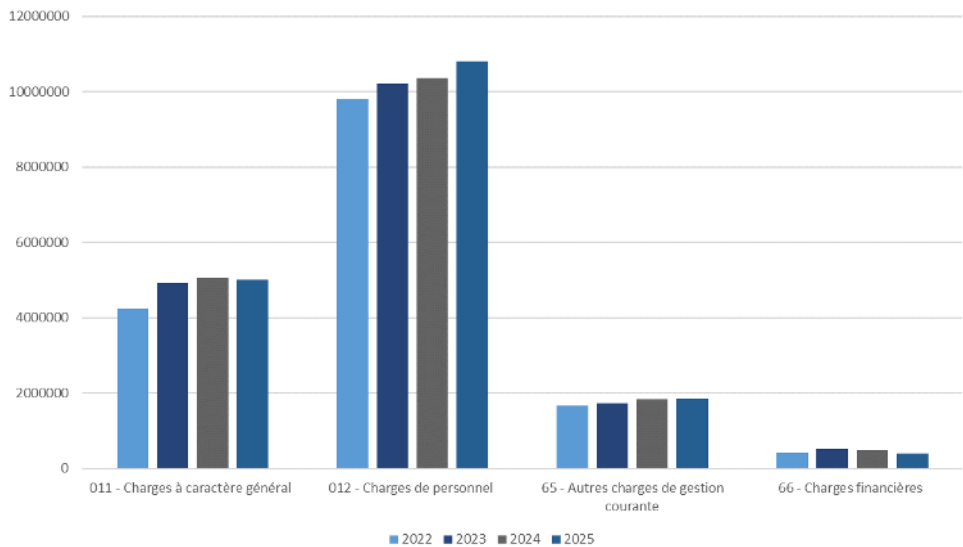


Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260611-26-56-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Les dépenses de fonctionnement s'établissent comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024	2025	Évolution 2025/2024
011 - Charges à caractère général	4 242 466,52 €	4 925 941,22 €	5 053 575,83 €	5 023 795,64 €	-0,59%
012 - Charges de personnel	9 810 826,00 €	10 212 130,81 €	10 376 768,18 €	10 808 903,42 €	4,16%
65 - Autres charges de gestion courante	1 667 537,14 €	1 728 052,03 €	1 848 864,79 €	1 849 800,37 €	0,05%
Total des Dépenses de Gestion Courante	15 720 829,66 €	16 866 124,06 €	17 279 208,80 €	17 682 499,43 €	2,33%
66 - Charges financières	426 333,62 €	518 816,68 €	488 656,66 €	399 824,32 €	-18,18%
67 - Charges exceptionnelles	44 777,12 €	150,00 €	7 126,19 €	543,60 €	-92,37%
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	15 509,00 €	7 596,00 €	23,41 €	15 663,41 €	-
Total des Dépenses réelles (a)	16 207 449,40 €	17 392 686,74 €	17 775 015,06 €	18 098 530,76 €	1,82%
042 – Amortissement et sorti du matériel ou des terrains	526 118,65 €	628 411,15 €	786 144,19 €	680 028,44 €	-13,50%
Total des Dépenses d'Ordre (b)	526 118,65 €	628 411,15 €	786 144,19 €	680 028,44 €	-13,50%
TOTAL GÉNÉRAL (a+b)	16 733 568,05 €	18 021 097,89 €	18 561 159,25 €	18 778 559,20 €	1,17%

Evolution des dépenses de fonctionnement 2022-2025



Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260611-26-56-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026

○ **Au chapitre 011 « charges à caractère général » :**

Ce chapitre regroupe les dépenses de fonctionnement courant (achats, prestations, fluides, entretien). Ces charges sont en diminution de 0.59 % soit de -29 780 €. (5 023 765 € en 2025 contre 5 053 575 € en 2024).

Cette évolution traduit à la fois l'impact des facteurs externes (inflation, énergie) et les efforts de maîtrise engagés par la collectivité. Il s'agit d'un indicateur clé du contrôle des charges de fonctionnement.

○ **Au chapitre 012 « charges de personnel » :**

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de la collectivité. Elles augmentent de 4.16 %, soit 432 135 € par rapport à 2024.

Leur évolution en 2025 s'explique par plusieurs facteurs cumulés :

Mesures nationales :

- Evolution des charges sociales : 143 683 €
 - CNRCL +12.63 % : + 107 990 €
 - URSSAF +11.26 % : + 35 693 €
- Evolution de carrière des agents - Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 68 503 €

Mesures propres à la collectivité :

- Remplacement des agents en arrêt maladie : 126 571 €
- Augmentation de la cotisation d'assurance du personnel : + 7 062 €

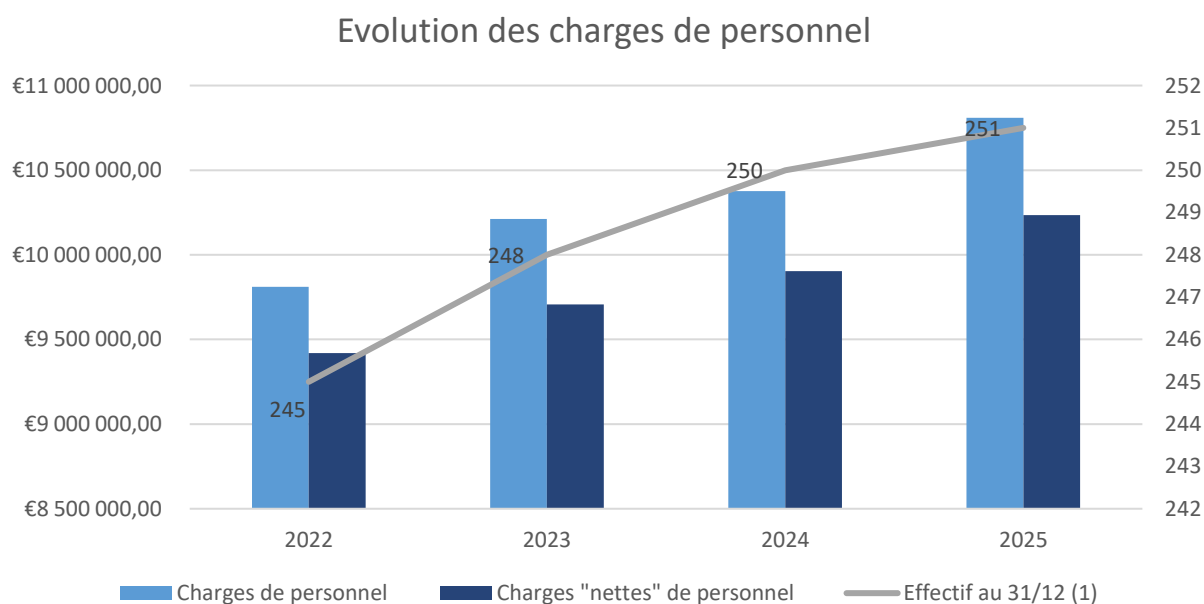
En outre, la progression des charges de personnel s'explique notamment par la rémunération en année pleine sur 2025, des agents arrivés en cours d'année 2024.

Evolution des effectifs et des charges nettes de personnel au 31/12/2025

Année	2022	2023	2024	2025
Effectif au 31/12 ⁽¹⁾	245	248	250	251
Charges de personnel	9 810 826,00 €	10 212 130,81 €	10 376 768,18 €	10 808 903,42 €
Evolution	5,80%	4,09%	1,61%	4,16%
Recettes				
Remboursement sur rémunérations, charges sociales	85 705,97 €	224 430,46 €	75 878,19 €	144 362,50 €
Aides de l'Etat et autres ⁽²⁾	241 506,00 €	245 614,05 €	328 907,12 €	406 967,09 €
Aides de l'Etat sur les contrats aidés	63 750,01 €	35 469,15 €	68 082,75 €	23 307,06 €
Total recettes	390 961,98 €	505 513,66 €	472 868,06 €	574 636,65 €
Charges "nettes" de personnel	9 419 864,02 €	9 706 617,15 €	9 903 900,12 €	10 234 266,77 €
Evolution	4,28%	3,04%	2,03%	3,34%

(1) Emplois permanents inscrits au tableau des effectifs de la collectivité

(2) Contrat Local de Santé 2025, reversement des charges de personnel lié au contrat de quasi-régie du CCAS et à la convention avec la CCPN (pour 2025 : Reversement décharge d'activité du CDG et reliquat de remboursement 2023 à 2025 pour les grèves)



o **Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »**

Les dépenses regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus.

- Subvention au CCAS : 867 500 €
- Subventions aux Associations : 316 675 €
- Participation au SDIS : 210 687 €

o **Au chapitre 66 « Charges financières »**

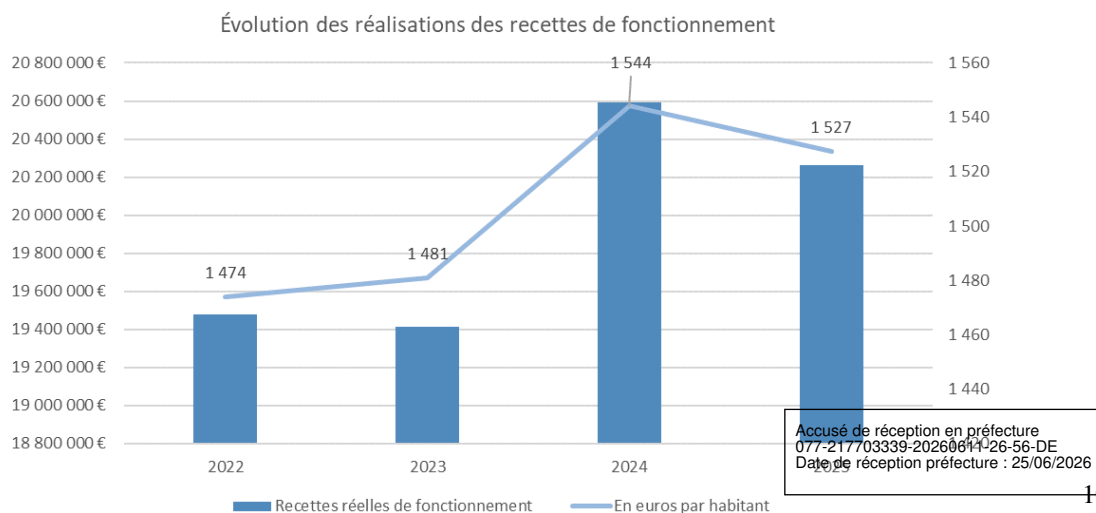
Constituées du remboursement des intérêts et des intérêts courus non échus (ICNE), ils ont diminué de 19.68 % (392 486.79 € en 2025 contre 488 656.66 € en 2024).

CHARGES FINANCIERES	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Remboursement Intérêts	425 868,54 €	510 665,01 €	495 191,07 €	399 824,32 €	-19,26%
Intérêts courus non échus	465,08 €	8 151,67 €	-6 534,41 €	-7 337,53 €	12,29%
Total	426 333,62 €	518 816,68 €	488 656,66 €	392 486,79 €	-19,68%

4.2. Recettes de fonctionnement

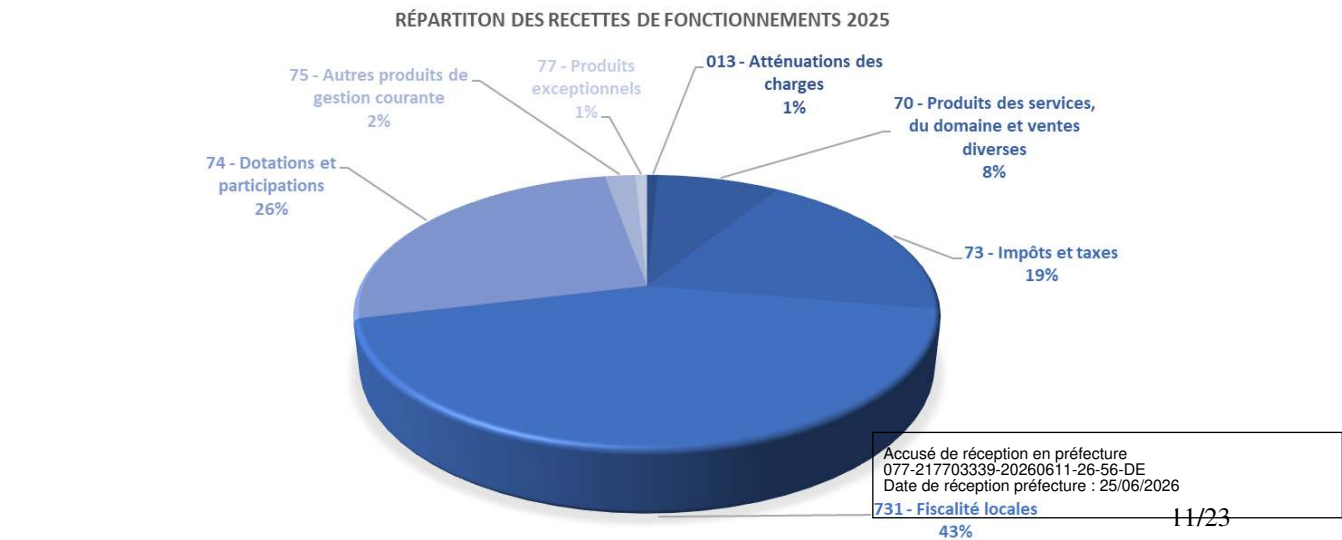
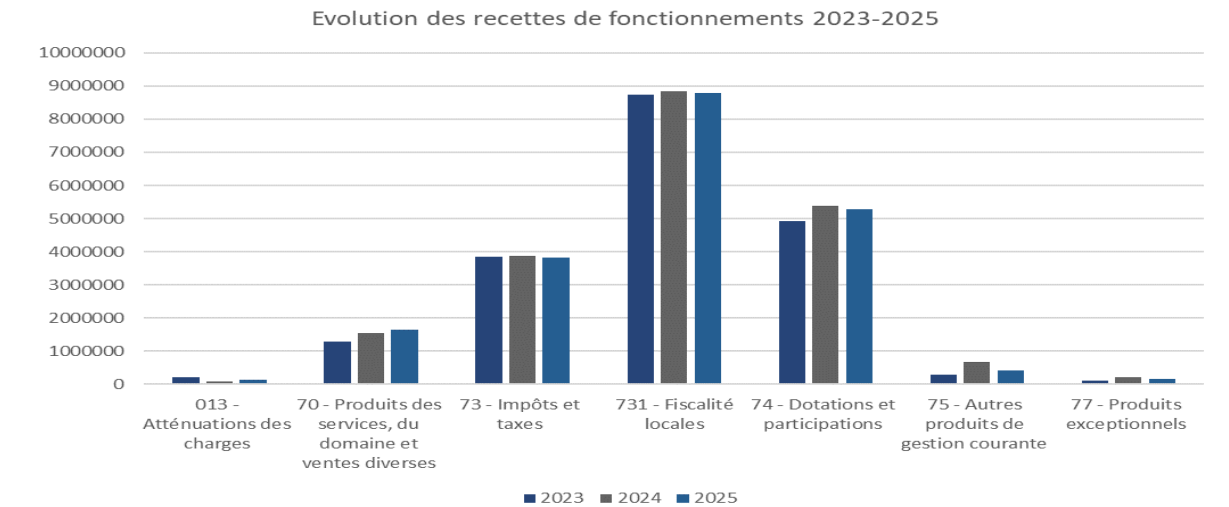
Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -1.61 % en 2025 par rapport à 2024.

Année	Recettes réelles de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2022	19 478 647 €	4,72%	1 474
2023	19 411 131 €	-0,35%	1 481
2024	20 595 067 €	6,10%	1 544
2025	20 263 068 €	-1,61%	1 527



Les recettes de fonctionnement s'établissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024	2025	Évolution 2025/2024
013 - Atténuations des charges	85 705,97 €	224 430,46 €	75 878,19 €	144 362,50 €	90,26%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 166 127,70 €	1 296 328,97 €	1 545 953,98 €	1 656 092,32 €	7,12%
73 - Impôts et taxes	12 402 215,61 €	3 840 865,00 €	3 871 175,00 €	3 827 223,00 €	-1,14%
731 - Fiscalité locale	-	8 727 222,25 €	8 841 207,66 €	8 797 755,07 €	-0,49%
74 - Dotations et participations	5 079 701,87 €	4 923 261,48 €	5 376 969,14 €	5 272 497,46 €	-1,94%
75 - Autres produits de gestion courante	190 130,65 €	287 718,07 €	675 064,56 €	406 799,35 €	-39,74%
77 - Produits exceptionnels	551 076,87 €	111 304,38 €	205 000,00 €	158 338,27 €	-22,76%
Total Recettes de Gestion Courante	19 474 958,67 €	19 411 130,61 €	20 591 248,53 €	20 263 067,97 €	-1,59%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	3 688,81 €	- €	3 818,33 €	- €	-
Total des Recettes réelles	19 478 647,48 €	19 411 130,61 €	20 595 066,86 €	20 263 067,97 €	-1,61%
042 - Amortissement	2 033,23 €	255,00 €	- €	12 377,05 €	-
Total des Recettes d'Ordre	2 033,23 €	255,00 €	- €	12 377,05 €	-
TOTAL GÉNÉRAL	19 480 680,71 €	19 411 385,61 €	20 595 066,86 €	20 275 445,02 €	-1,55%



o **Au chapitre 013 « atténuations des charges » :**

Sont compris notamment :

- o Les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts de maladie et accidents de travail
- o Remboursement des Avoirs sur facture

o **Au chapitre 70 « produits des services du domaine et des ventes diverses » :**

Les recettes sont en augmentation de 7.12 % soit +110 138.34 €
(1 656 092 € pour 2025 contre 1 545 953 pour 2024)

Les recettes de ce chapitre sont constituées des produits perçus des services à la population et du domaine public.

Les évolutions s'expliquent notamment par l'encaissement des produits supplémentaires par rapport à 2024 :

- o Redevances et droits des services scolaires et périscolaires (cantine, ALSH...) :
+ 60 806 €
- o Forfait post stationnement + 54 995 €

o **Au chapitre 73 « impôts et taxes » :**

Les recettes sont en diminution de 1.14 % soit de -43 952 €
(3 827 223 € en 2025 contre 3 871 175 € en 2024).

Ce chapitre regroupe :

- l'attribution de compensation de la CCPN : 2 439 233 €
- le FSRIF (Fonds de Solidarité de la région IDF) : 1 354 373 €
- le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) : 33 617 €

Cette diminution s'explique par la baisse de la dotation FRSIF.

o **Au chapitre 731 « fiscalité locale » :**

Les recettes sont en diminution de 0.49 % soit de -43 452 €
(8 797 755 € en 2025 contre 8 841 207 € en 2024).

Ce chapitre regroupe les taxes foncières bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (*cf. chap. 4.4*)

Ces recettes varient en fonction de l'évolution des bases fiscales et des taux votés par le conseil municipal.

Ce chapitre est également composé des produits suivants :

- Taxe additionnelle sur les droites de mutations : 331 740 €
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 266 364 €
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 67 707 €

o **Au chapitre 74 « dotations et participations » :**

Les recettes sont en diminution de 1.94 % soit -104 471 € malgré l'augmentation de la dotation DSU à hauteur 104 983 €.

077-217703339-20260611-26-56-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026

(5 272 497 € en 2025 contre 5 376 969 € en 2024)

Ce chapitre regroupe les produits des dotations et subventions de la Dotation Politique de la Ville, la DGF (*Dotation Globale de Fonctionnement*) ainsi que la DSU (*Dotation de Solidarité Urbaine*) (cf. chap. 4.5).

Cette diminution s'explique par une recette exceptionnelle réalisée sur l'exercice 2024 à savoir une aide de l'état : Soutien Exceptionnel au profit des collectivités pour faire face à la croissance des prix de l'énergie. (190 699 €)

○ **Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » :**

Les recettes sont en diminution de 39.74 % soit -268 265 €
(406 799 € en 2025 contre 675 064 € en 2024)

Réalisation exceptionnelle sur l'exercice 2024 pour l'encaissement du remboursement de l'assurance suite aux sinistres des émeutes 2023. (403 747 €)

Ce chapitre regroupe les produits liés à la gestion des baux et aux conventions de mise à disposition (285 418 €) et à divers remboursements (assurance, grève et taxes : 121 381 €)

○ **Au chapitre 77 « produits exceptionnels » :**

Encaissement des produits liés à :

- Dégrèvement de la taxes foncières 2021-2024 : 102 567 €
- Vente maison 12 quai des Tanneurs : 24 157 €
- Vente de parcelles (Les Horcées et les Chablières) : 24 000 €
- Vente de matériels : 7 615 €

4.3. Résultat d'exercice 2025– Section de fonctionnement

La section de fonctionnement a dégagé sur l'exercice 2025 :

Résultat de l'exercice 2025	1 496 885,82 €
Excédent de fonctionnement reporté 2024	1 736 603,08 €
Résultat d'exercice cumulé au 31/12/2025	3 233 488,90 €

4.4. La fiscalité locale

Il convient de rappeler que les recettes de la fiscalité directe ont été réalisées sans augmentation des taux d'imposition.

Les bases locales

Les taux de fiscalité sont stables depuis 1997. L'exercice 2025 fait apparaître une augmentation de 94 617 €. (Recettes encaissées au chapitre 731 en recette de fonctionnement)

Fiscalité	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation - Résidence secondaire				
Base nette imposable	871 118 €	1 459 959 €	1 039 719 €	554 657 €
Taux	17,95%	17,95%	17,95%	17,95%
Produit	156 366 €	262 051 €	186 622 €	99 561 €
Taxe sur le foncier bâti				
Base nette imposable	16 771 997 €	16 962 752 €	17 439 734 €	17 862 453 €
Taux	46,87%	46,87%	46,87%	46,87%
Produit (<i>avec lissage</i>)	7 888 299 €	7 973 968 €	8 187 101 €	8 378 687 €
Coefficient correcteur	0,952129	0,952085	0,952076	0,952081
Contributions	-377 623	-382 072	-392 361	-401 499
Produit Corrigé	7 510 676 €	7 591 896 €	7 794 740 €	7 977 188 €
Taxe sur le foncier non bâti				
Base nette imposable	66 568 €	68 925 €	51 229 €	49 908 €
Taux	58,28%	58,28%	58,28%	58,28%
Produit (<i>avec lissage</i>)	38 796 €	40 169 €	29 856 €	29 086 €
Produit des taxes directes	7 705 838 €	7 894 116 €	8 011 218 €	8 105 835 €
Garantie individuel de ressources (GIR)	33 617 €	33 617 €	33 617 €	33 617 €
Produit des contributions directes	7 739 455 €	7 927 733 €	8 044 835 €	8 139 452 €

L'évolution des recettes fiscales s'explique principalement par la progression des bases imposables.

Toutefois, une part de ces bases fait l'objet d'exonérations prévues par la loi (ménages modestes, dispositifs en quartiers prioritaires, locaux industriels).

En 2025, le montant des bases exonérées s'élève à 1 579 310 €.

Ces exonérations donnent lieu à une compensation partielle de l'État, à hauteur de 272 854 €.

4.5. Les dotations

1. Dotation Forfaitaire (DF)

En 2025, la dotation forfaitaire a diminué de -0.38 % par rapport à 2024, soit -5 892 €.

Dotations Forfaitaire (DF)	2022	2023	2024	2025
Montant	1 523 246 €	1 513 373 €	1 536 954 €	1 531 062 €
Evolution en valeur	- 8 883 €	-9 873,00 €	23 581,00 € -	5 892 €
Evolution en %	-0,58%	-0,65%	1,56%	-0,38%

2. Attribution de Compensation (AC)

L'attribution de compensation est équivalente depuis 2021.

Attribution de Compensation (AC)	2022	2023	2024	2025
Montant	2 439 233 €	2 439 233 €	2 439 233 €	2 439 233 €
Evolution en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Ce dispositif a pour objectif "de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres "

3. Fonds de Solidarité Ile-de-France (FSRIF)

En 2025, le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France diminue de -3.14 % par rapport à 2024 soit -43 952 €.

Fonds de Solidarité Ile-de-France (FSRIF)	2022	2023	2024	2025
Montant	1 352 766 €	1 368 015 €	1 398 325 €	1 354 373 €
Evolution en valeur	- 63 513 €	15 249 €	30 310 € -	43 952 €
Evolution en %	-4,48%	1,13%	2,22%	-3,14%

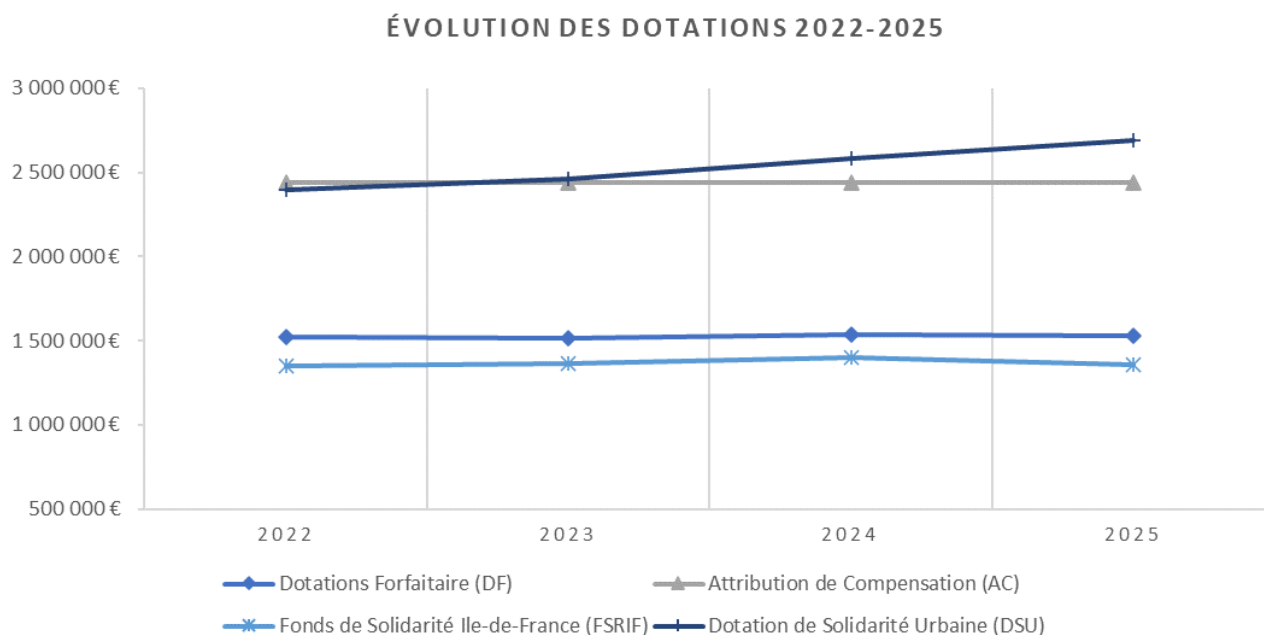
Le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (article L.2531-12 du CGCT). Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

4. Dotation Solidarité Urbaine (DSU)

En 2025, la Dotation de Solidarité Urbaine a progressé de 4.06 % par rapport à 2024 soit +104 983 €.

Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2022	2023	2024	2025
Montant	2 400 418 €	2 464 989 €	2 583 631 €	2 688 614 €
Evolution en valeur	60 414 €	64 571 €	118 642 €	104 983 €
Evolution en %	2,58%	2,69%	4,81%	4,06%

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.



Dans sa globalité, les dotations progressent de 0.69% soit + 55 139 € sur l'exercice 2025.

Dotations globalisées	2022	2023	2024	2025
Montant	7 715 663 €	7 785 610 €	7 958 143 €	8 013 282 €
Evolution en valeur	- 11 982 €	69 947 €	172 533 €	55 139 €
Evolution en %	-0,16%	0,91%	2,22%	0,69%

5. **RÉALISATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les réalisations budgétaires sur l'exercice 2024 sont les suivantes :

DEPENSES			RECETTES		
BP + DM	Réalisations + RAR	En %	BP + DM	Réalisations + RAR	En %
12 113 005,78 €	9 369 943,80 €	77,35%	12 113 005,78 €	8 115 173,15 €	66,99 % ⁽¹⁾

(1) Réalisation hors inscription du virement de la section de fonctionnement : 80,48 %

En dépenses, le total des réalisations 2025 est de 9 369 943.80 €, dont 1 499 933.32 € de déficit d'investissement et 2 351 268.65 € de restes à réaliser.

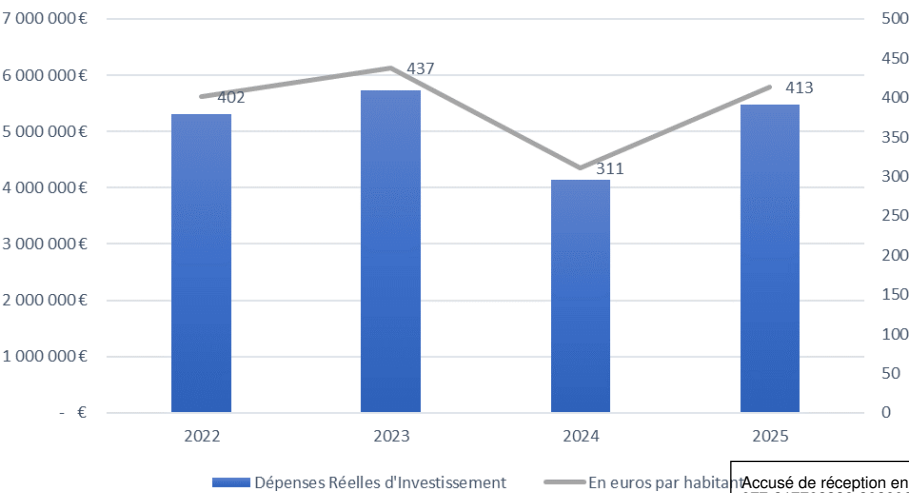
En recettes, le total des réalisations 2025 est de 8 115 173.15 € dont 2 329 301.63 € de restes à réaliser.

5.1. **Dépenses d'investissement**

Evolution des réalisations :

Année	Dépenses Réelles d'Investissement	En euros par habitant
2022	5 304 829 €	402
2023	5 733 705 €	437
2024	4 147 755 €	311
2025	5 480 206 €	413

Évolution des réalisations des dépenses d'investissement



Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260611-26-56-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Les dépenses d'investissement, réalisées à 77.35 %, s'établissent comme suit :

DÉPENSES	BP+DM	Réalisés	RAR 2025	Réalisés + RAR
10 - Dotation, fonds divers et réserves	2 270,00 €	2 263,98 €	- €	2 263,98 €
13 - Subventions d'investissement	5 300,00 €	5 300,00 €	- €	5 300,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 390 683,00 €	1 340 028,14 €	30,00 €	1 340 058,14 €
20 - Immobilisations incorporelles	304 728,00 €	119 565,02 €	38 547,30 €	158 112,32 €
204 - Subventions d'équipement versées	236 565,00 €	184 000,00 €	7 065,00 €	191 065,00 €
21 - Immobilisations corporelles	6 410 096,77 €	2 532 220,21 €	1 816 999,61 €	4 349 219,82 €
23 - Immobilisations en cours	1 998 929,69 €	1 294 328,91 €	488 626,74 €	1 782 955,65 €
27 - Autre immobilisations financières	2 500,00 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
Total Dépenses réelles d'investissement	10 351 072,46 €	5 480 206,26 €	2 351 268,65 €	7 831 474,91 €
040 - Opérations d'ordre	12 000,00 €	12 377,05 €	- €	12 377,05 €
041 - Opérations patrimoniales	250 000,00 €	26 158,52 €	- €	26 158,52 €
Total Dépenses d'ordre	262 000,00 €	38 535,57 €	- €	38 535,57 €
Total Dépenses	10 613 072,46 €	5 518 741,83 €	2 351 268,65 €	7 870 010,48 €
001 - Déficit d'investissement reporté (Résult	1 499 933,32 €	1 499 933,32 €	- €	1 499 933,32 €
penses d'investissement (avec Résultat)	12 113 005,78 €	7 018 675,15 €	2 351 268,65 €	9 369 943,80 €

Les principales dépenses d'investissement réalisées (hors RAR) en 2025 sont les suivantes :

❖ Axe transition écologique : 1 627 090 €

- Programme de rénovation du parc d'éclairage public
- Rénovation énergétique de la Scène du Loing
- Rénovation des éclairages LED dans les écoles

❖ Axe programme « Action Cœur de Ville » : 933 630 €

- Réhabilitation d'un local communal en restaurant
- Participation au financement des travaux de rénovation du cinéma

❖ Axe Patrimoine bâti : 736 555 €

- Continuité de la phase 2 du programme de restauration de l'église Saint Jean Baptiste
- Démarrage des travaux de rénovation du Centre Socio-Culturel suite aux émeutes
- Travaux de rénovation du réfectoire J.David

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260611-26-56-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026

❖ Axe Espaces publics : 267 931 €

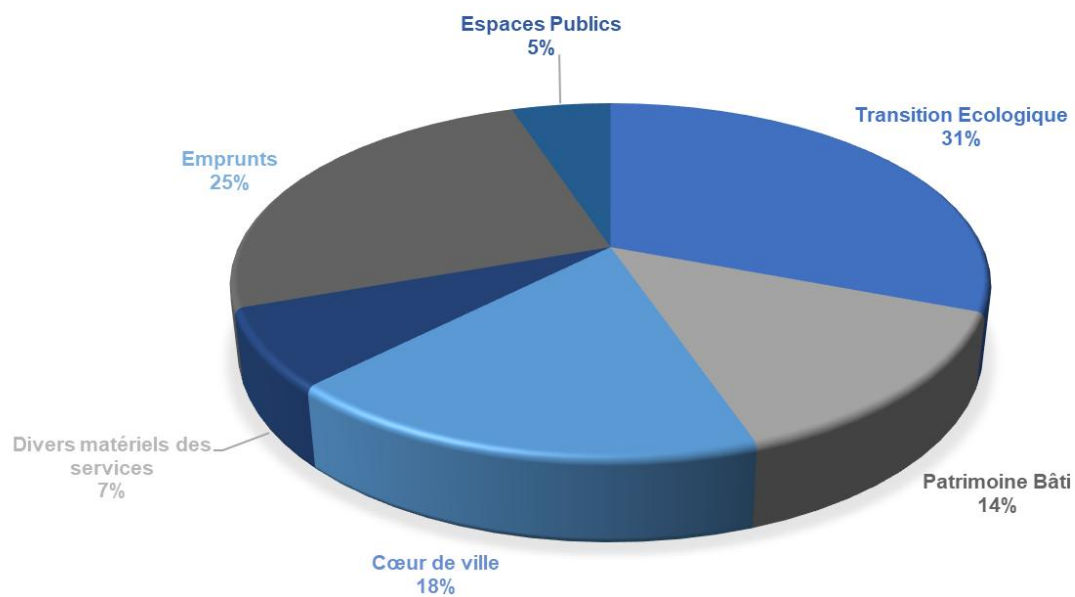
- Travaux de voirie
- Remplacement du City-Stade du terrain d'aventure
- Rénovation de la cour de l'école maternelle J.Vervin

❖ Renouvellement des matériels et équipements, à titre indicatif : 376 065 €

- Matériels pour les services
- Matériels et équipement cuisine centrale
- Acquisition de deux véhicules pour les services techniques

❖ Remboursement de la dette : 1 340 028 €

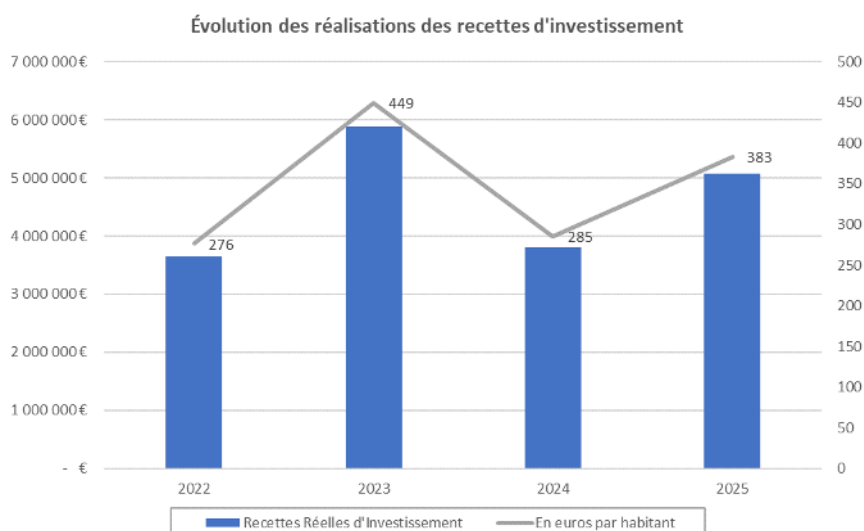
Répartition des dépenses total d'investissement réalisées en 2025 :



5.2. Recettes d'investissement

Evolution des réalisations :

Année	Recettes Réelles d'Investissement	En euros par habitant
2022	3 650 472 €	276
2023	5 886 933 €	449
2024	3 802 986 €	285
2025	5 079 685 €	383



Les recettes d'investissement, réalisées à 66.99 %, s'établissent comme suit :

RECETTES	BP+DM	Réalisés	RAR 2025	Réalisés + RAR
10 - Dotations, fonds divers et réserves	446 000,00 €	416 327,72 €	- €	416 327,72 €
1068 - Affectation du résultat de fonctionnement	1 395 314,75 €	1 395 314,75 €	- €	1 395 314,75 €
13 - Subventions d'investissement	4 082 696,03 €	1 060 538,04 €	2 329 301,63 €	3 389 839,67 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (Cautions)	2 705 000,00 €	2 207 504,05 €		2 207 504,05 €
21 - Immobilisations corporelles	- €		- €	- €
024 – Produits des cessions	552 500,00 €	- €	- €	- €
Total Recettes réelles d'investissement	9 181 510,78 €	5 079 684,56 €	2 329 301,63 €	7 408 986,19 €
040 - Opérations d'ordre	651 600,00 €	680 028,44 €	- €	680 028,44 €
041 - Opérations patrimoniales	250 000,00 €	26 158,52 €	- €	26 158,52 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 029 895,00 €	- €	- €	- €
Total Recettes d'ordre	2 931 495,00 €	706 186,96 €	- €	706 186,96 €
Total Recettes	12 113 005,78 €	5 785 871,52 €	2 329 301,63 €	8 115 173,15 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260611-26-56-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Il est tenu compte principalement des recettes suivantes :

- Du FCTVA pour un montant de 336 300 €
- De la taxe d'aménagement pour 54 500 €
- Des subventions liées au programme d'investissement (Hors reste à réaliser : 1 060 530 €) :
 - Restauration de l'Eglise
 - Rénovation énergétique Hôtel de Ville
 - Plan vélo communal
 - Différents projets du Budget Participatif Régional
 - Le solde de l'opération des travaux de la Maison Etape
- La mobilisation d'un emprunt pour un montant de 1 500 000 € pour le financement de l'ensemble du programme d'investissement.
- Le produit des amendes de police pour un montant de 85 219 €

Pour les opérations d'ordre il s'agit :

- Amortissement des immobilisations : 680 028 €
- Intégration de la cession du bien immobilier Quai des Tanneurs : 26 158 €

5.3. Résultat d'exercice 2025– Section d'investissement

La section d'Investissement fait apparaître sur l'exercice 2025 :

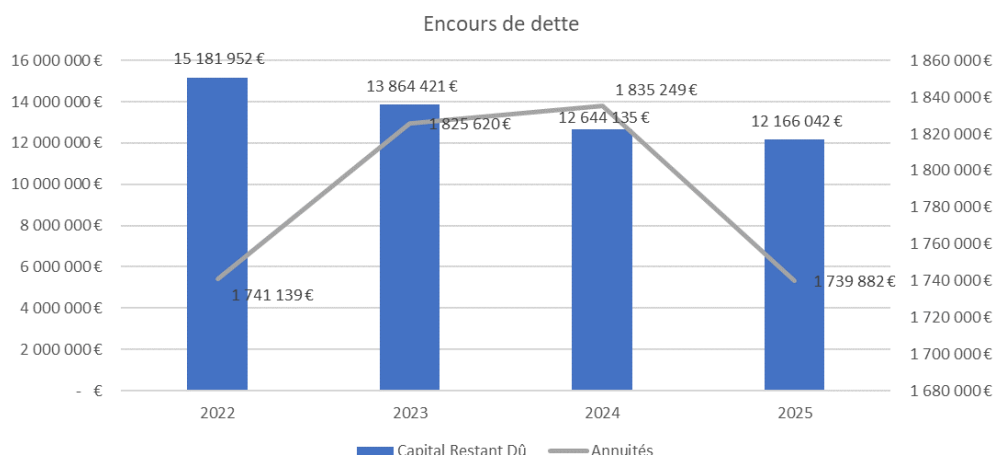
Résultat de l'exercice 2025	267 129,69 €
Déficit d'Investissement reporté de 2024	-1 499 933,32 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2025	-1 232 803,63 €
Solde des restes à réaliser	-21 967,02 €
Résultat d'exercice cumulé au 31/12/2025	-1 254 770,65 €

6. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

6.1. Encours de dette

L'encours de la dette évolue de 12 644 135 € en 2024 à 12 166 042 € en 2025, soit une nouvelle diminution de 3.78 % en 2025, soit -478 093 €.

Année	Capital Restant Dû	Evolution n-1	€/hab
2022	15 181 952 €	-7,97%	1149
2023	13 864 421 €	-8,68%	1058
2024	12 644 135 €	-8,80%	948
2025	12 166 042 €	-3,78%	917

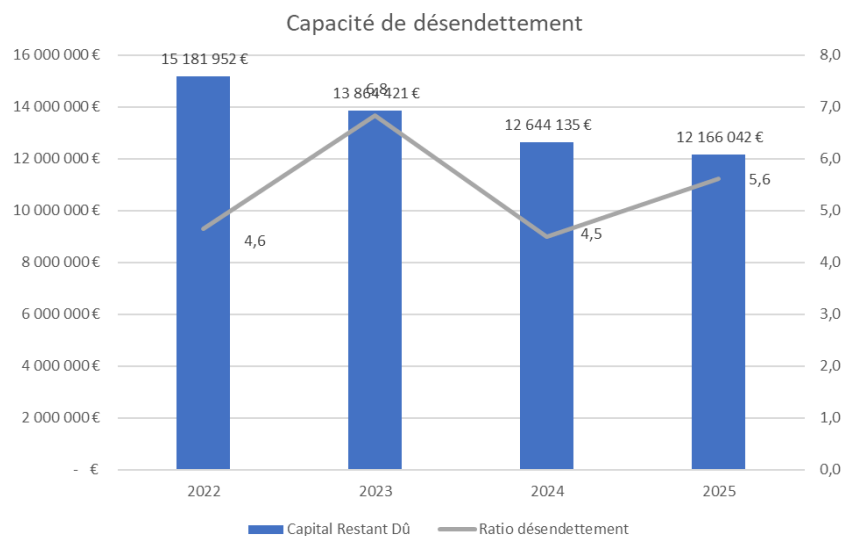


6.2. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Il convient de noter qu'un ratio de désendettement inférieur à 10 ans est généralement considéré comme le signe d'une gestion favorable de la dette.

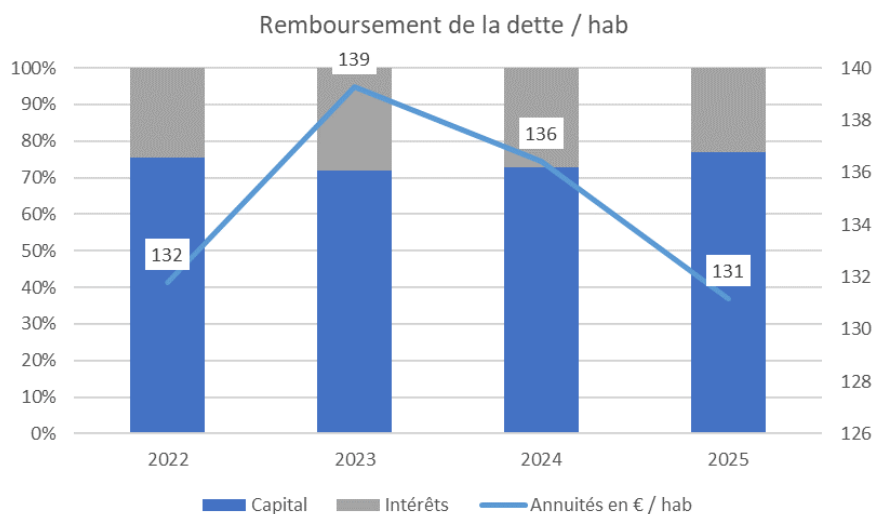
La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :



6.3. Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2022	2023	2024	2025
Annuités	1 741 139 €	1 825 620 €	1 819 382 €	1 739 882 €
Evolution n-1 (en %)	-0,16%	4,85%	-0,34%	99,66%
Capital	1 315 271 €	1 314 955 €	1 324 191 €	1 340 058 €
Intérêts	425 869 €	510 665 €	495 191 €	399 824 €
Annuités en € / hab	132	139	136	131



Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier

Accusé de réception en préfecture
00 01 01 0611-26-56-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026